

Image not found or type unknown



Partage patrimoine et prestation compensatoire

Par **zizi**, le **04/09/2014** à **10:00**

retraité pensionné 2500 euros/mois remarié depuis fin 2002, femme sans emploi et possédant en commun un bien actuellement en vente 125000 euros que devrais-je prévoir de donner à ma femme en capital et/ou en prestation compensatoire sachant que nous avons en commun des dettes (prêts bancaires + familial)de l'ordre de 30000 euros.